

GREFFE  
du Tribunal de Commerce de  
ROUBAIX - TOURCOING  
51, Rue du Capitaine Aubert  
59070 ROUBAIX Cédex 1  
le Registre du Commerce sur  
MINITEL appelez le 36.29.11.11

**CERTIFICAT**  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SA Conseil d'Administration  
SOMEB  
RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE  
TASSIGNY

59170 CROIX

Dépôt effectué par :

SA Conseil d'Administration  
SOMEB  
RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE  
TASSIGNY

59170 CROIX

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 969 201 532

<21032/91B306>

Dénomination sociale :

SOCIETE DES GRANDS MAGASINS ECONOMIQUES DE  
BRETIGNY SUR ORGE

Pièces déposées le 29/02/1996

Numéro : 960908

P.V. D'ASSEMBLEE du 20/12/1995  
- MODIF COMMIS. AUX COMPTES

Coût du dépôt : 84,55 Francs.  
Dont T.V.A. : 7,95 Francs.

Le Greffier,

## **S O M E B**

Société Anonyme au capital de 14 588 800 F  
Siège social : Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
59170 CROIX

-----  
RCS ROUBAIX B 969 201 532  
SIRET 969 201 532 00039  
-----

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**MIXTE DU 20 DECEMBRE 1995**

---

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE,

LE MERCREDI VINGT DECEMBRE A QUATORZE HEURES,

Les actionnaires de la société **SOMEB**, société anonyme au capital de 14 588 800 F, se sont réunis en assemblée générale mixte, sur la convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'assemblée avant d'entrer dans la salle de réunion.

Monsieur Benoit **LEPOUTRE** préside l'assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société **SAMU-AUCHAN** représentée par Monsieur Christophe **DUBRULLE** et M. Guy **GEFFROY** représentant la **SNC FESTIVAL**, actionnaires présents et acceptant sont nommés scrutateurs.

Mademoiselle Elisabeth **HUART** est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le bureau ainsi constitué certifie la feuille de présence qui fait apparaître que le quorum légal étant atteint, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires, les documents prévus par la loi.

Il déclare, par ailleurs, que le rapport du Conseil d'Administration ainsi que la liste des actionnaires ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours ayant précédé la réunion. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

---

### **PREMIERE RESOLUTION**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de nommer un nouvel administrateur suite au décès de Monsieur Didier CAVROIS. Monsieur le Président rappelle avec quelle conscience professionnelle Monsieur Didier CAVROIS a assuré sa fonction au sein de la société.

Après délibération, l'assemblée générale, décide de nommer Monsieur Michel PECQUERAUX, demeurant à BONDUES (59910) - 827 Domaine de la Vigne - administrateur, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/1995

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration prend acte de la démission au 30/06/1995 de Monsieur RENOUARD Commissaire aux Comptes Titulaire. Il a été remplacé dans ses fonctions par la Société Roubaissienne d'Expertise Comptable « S.R.E.C », représentée par Monsieur Christophe SEGARD, Commissaire aux Comptes Suppléant.

L'assemblée générale désigne Monsieur Cédric TOULEMONDE, demeurant à ROUBAIX (59100) - 29 Rue du Maréchal Foch, nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/1995.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.



POUR LA SA SAMU-AUCHAN  
Christophe DUBRULLE  
(Scrutateur)



POUR LA SNC FESTIVAL  
Guy GEFROY  
(Scrutateur)



Benoit LEPOUTRE  
Président



Elisabeth HUART  
(Secrétaire)